



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 09 MARS 2023**

Présidence : Bruno Nestor AZÉROT
Date de convocation : 28 février 2023
Nombre de conseillers en exercice : 20
Nombre d'élus présents pour ce point : 13
Nombre de procuration : 01

Extrait n°BC-03-2023-027

Objet : Attribution de subventions aux communes dans le cadre des fonds de concours.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bruno Nestor AZÉROT, Frédéric BUVAL, Maurice BONTÉ, Charles CARISTAN, Annick COMIER, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Patricia PALMONT, Jean-Christophe BOULANGÉ, Christian VERNEUIL, Olivier JEAN-DENIS, Jonathan TABAR, Germain DUTON, Joseph PÉRASTE.

AVAIENT DONNÉ PROCURATION :

Marie-Thérèse CASIMIRIUS à Bruno Nestor AZÉROT.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Christian RAPHA, Thierry MARÉCHAL, Félix ISMAIN, Jean-Baptiste ROTSEN, Sainte-Rose CAKIN, Chantal MAIGNAN.

Le Bureau Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant les demandes de subvention présentées par les communes dans le cadre du Fonds de Concours ;

Considérant les avis favorables émis par les membres de la commission mixte Subvention-Finances réunis le 15 février 2023 ;

Considérant la demande, effectuée par Monsieur JEAN-DENIS, de retrait du dossier de la Ville du Lorrain relative à la réalisation du point de vue pour un montant de 40.000 euros ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 :

D'attribuer les subventions suivantes :

Montant	Bénéficiaire	Projet
15 669,50 €	Ville de Sainte-Marie	Travaux de réfection de la toiture du CCAS <i>15,00% du coût total du projet</i>
34 500,00 €	Ville de Sainte-Marie	Extension du salon de recueillement <i>10,00% du coût total du projet</i>
14 028,00 €	Ville de Sainte-Marie	Modernisation de l'éclairage du stade C GELIE <i>6,00% du coût total du projet</i>
56 856,15 €	Ville du Robert	Rénovation de l'éclairage du stade Léon DUCHAMPS <i>15,00% du coût total du projet</i>
29 504,00 €	Ville du Robert	Travaux de confortement du talus de chemin PONTALERY 2 <i>20,00% du coût total du projet</i>

Article 2 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 14

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 23 mars 2023

Le Président



Bruno Nestor AZÉROT